



Ça se passe à Dallet



VOEUX DE LA MAIRIE

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.

Jacques BREL

Numéro 44
janvier 2016



ECOLE MATERNELLE

Afin d'ajuster les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2016/2017, les personnes qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école maternelle de DALLET sont invités à prendre contact avec le directeur au 04 73 83 29 21

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Dallet accueillera les enfants mineurs scolarisés ou non sur la commune pendant les vacances scolaires de février de 7h15 à 18h30.

Des activités et des sorties seront proposées sur le thème « hiver et carnaval ».

Le stage ski sur la semaine du 15 au 19 février 2016 est ouvert au plus de 6 ans.

Inscriptions auprès
de Marie-France ou Elodie
04 73 83 24 25 ou
centreloisirs.dallet@orange.fr



Photo: Juliette LACROIX championne d'Europe de Muay-Thai et Pierre LEMERLE, membre de l'équipe de France, 3^{ème} au championnat d'Europe d'ultimate.

A noter !!!

Infos Municipales

DEJECTIONS CANINES

Nos amis les chiens sont nombreux dans le village. Leurs crottes constituent une véritable nuisance dans le bourg ou à proximité et ce à plusieurs égards :

- diminution de la propreté au niveau des trottoirs et des espaces publics,
- les déjections sont aussi fréquemment responsables de glissades et de chutes pouvant occasionner des blessures.
- de plus, si le chien n'est pas correctement vermifugé, ses matières fécales peuvent contenir des parasites transmissibles à l'être humain et néfastes pour sa santé.

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Hormis les cas précités ci-dessus, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène.

Pour faciliter l'élimination des déjections, la municipalité va installer des bornes propres (voir photo), chacune munie d'un distributeur de sacs plastiques permettant de prélever les crottes, et d'une poubelle où peut être déposé ce sac, ainsi qu'un canisite où nos amis les chiens pourront faire leurs besoins.

Les lieux d'implantation sont les suivants :

Bornes propres : Rue des remparts, jardin ancien couvent, square des tilleuls, quai d'Allier.

Canisite : Quai d'allier.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage de ses déjections sur toute ou partie du domaine public communal.

La législation (Article R632-1 du code pénal modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4) stipule que peut être puni d'amende le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets et déjections d'animaux. Toute personne responsable de cette infraction est passible d'une contravention de 35 euros.

La municipalité invite bien évidemment chaque propriétaire ou possesseur de chien à suivre ces recommandations pour le bien-être de tous les habitants de Dallet.



FOURRIERE ANIMALE

Les maires doivent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens chats. Ils prescrivent que les chiens et chats errants ainsi que tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière.

La marche à suivre en cas de découverte d'un animal errant

Signalez sa présence au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00.

En dehors de ces horaires, téléphonez à la gendarmerie (04 73 83 20 12) ou appelez le 18 (pompiers)

La fourrière animale

La fourrière animale est assurée par la société Chenil Service.

Dès la prise en charge du chien ou du chat par la fourrière, une recherche de son propriétaire est effectuée si l'animal est tatoué ou porte un collier.

S'il n'est pas identifiable, l'animal est nourri, soigné et tatoué et il peut attendre son maître pendant huit jours ouvrés.

Une fois ce délai légal expiré, il est remis, s'il est adoptable, à l'Association Protectrice des Animaux (APA).

Refuge : "Les bas Charmets"

63360 GERZAT.





La vie du CCAS



REPAS DES AINES

Le traditionnel repas des aînés organisé par le CCAS a eu lieu **samedi 9 janvier dernier** à la salle polyvalente.

Une centaine de personnes ont pu partager un moment de convivialité et de divertissement grâce à un spectacle original de transformistes: **Les talons résille**.

Le repas servi par un traiteur billomois semble avoir été apprécié par les convives. Celui-ci s'est terminé par la traditionnelle bûche au chocolat, préparée par le pâtissier du village.

Les conseillers départementaux sont venus partager ce moment avec nos anciens.



La décoration des tables, les menus et le pliage des serviettes ont été spécialement confectionnés pour cette occasion par les enfants du centre de loisirs. Pour faire plaisir à leurs aïeux, ils avaient fabriqué des photophores afin que chacun puisse repartir avec un souvenir.

Le CCAS de Dallet vous propose **jeudi 11 février 2016 à 20h00** une **retransmission en 3D** du ballet « Casse noisette », enregistré au Théâtre Mariinsky de Saint-Petersbourg, au cinéma le Gergovie de Cournon.

Départ à 7h20 en co-voiturage sous les ateliers municipaux.
Inscription obligatoire en mairie. **Tarif 12€**

Composée en un an, la musique est certainement l'une des musiques de ballet les plus populaires aujourd'hui et Casse-Noisette, l'une des œuvres de Tchaïkovski les plus appréciées.

L'histoire: Casse-Noisette est devenu, depuis sa création en décembre 1892, un véritable symbole musical. Le soir de Noël, Clara reçoit de son oncle un casse-noisette. Pendant la nuit, une merveilleuse féerie commence : dans le salon, les jouets s'animent et le casse-noisette se transforme en prince...

RETRANSMISSION

CASSE NOISETTE



CINEMA EN 3D

Compte rendu du Conseil Municipal



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2016

Finances – Débat d'orientation budgétaire - René LEMERLE, Adjoint aux finances publiques et à la vie économique

Suite à la présentation de divers documents de travail portant sur le bilan financier de l'année 2015 de la commune et sur les prévisions 2016 (recettes et dépenses), les conseillers municipaux ont débattu sur l'orientation générale du budget 2016 afin que les différentes commissions notamment celle des finances publiques et de la vie économique puissent travailler rapidement (réunions en février 2016) sur la partie fonctionnement et investissement.

Le Conseil municipal a validé le principe des travaux du quartier Nord du bourg (rue Antoine Besserve, rue des Granges, rue des Cours Saintes, impasse du Courlis, impasse des Granges, impasse de l'ancienne Forge et rue du Pont Neuf) pour :

- la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales,
- le changement du réseau de distribution en eau potable,
- l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public et télécom),
- la voirie.

Caisses des écoles - René LEMERLE, Adjoint aux finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal est informé que la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plusieurs années, les sommes concernées font partie intégrante du budget de la commune

Le conseil municipal valide la suppression de la caisse des écoles.

Centre de loisirs – Activités et tarifs 2016 – Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse et au centre de loisirs municipal,

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité le tarif des activités extérieures (piscine, cinéma, patinoire, bowling, ...)

Gestion de la fourrière animale – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Une convention avait été signée avec la ville de Clermont-Ferrand pour la fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commande qui regroupe plus de 100 autres communes. Cette action a permis d'optimiser les dépenses obligatoires liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale. Le marché actuel arrive à échéance en décembre 2016 et le Conseil municipal accepte de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un prix annuel estimé à 0,80 € HT par habitant.

Communauté de communes Mur-ès-Allier – Modifications statutaires - Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil municipal valide les modifications statutaires de la Communauté de communes de Mur-ès-Allier visant à :

- ✓ Dissocier la définition des compétences apparaissant dans les statuts et l'intérêt communautaire défini dans une délibération du Conseil communautaire ;
- ✓ Prendre deux nouvelles compétences que sont les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (documents d'urbanisme) et l'élaboration des diagnostics de performance énergétique pour les bâtiments intercommunaux et communaux.

Programme Réduc' Eau - Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil départemental du Puy de Dôme, au travers de la mise en œuvre de son plan climat énergie, propose d'accompagner les puydômois dans une réduction de leur consommation d'énergie notamment en mettant à disposition des outils comme des kits d'économies d'eau.

La commune de Dallet souhaite participer à ce programme en communiquant auprès de ses administrés et en mettant à disposition les kits fournis par le Conseil départemental.

Fin février, vous serez informés sur la suite donnée à ce programme.

SIAD – Marie-Thérèse THEVENET, déléguée au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Lezoux :

La participation communale au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile, SIAD, pour l'année 2016 est de 4 588,50 € correspondant à une

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	ORGANISATEUR	MANIFESTATION	LIEU
30 janvier 2016	Comité des fêtes	Soirée moules - frites	Salle polyvalente
30 janvier 2016	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Salle polyvalente
7 février 2016	Amicale Laïque	Loto	Salle polyvalente
25 et 26 juin 2016	Spectacle de théâtre	Amicale Laïque	Salle polyvalente

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque change de numéro de téléphone.

Vous pouvez désormais les joindre au **07 84 23 32 91** ou par mail : dallet_bibliotheque@orange.fr



LOTO Amicale Laïque
dimanche 7 février
à 14h30
salle polyvalente

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :
Mairie de Dallet

Photographies :
Mairie de Dallet

Tirages : 650 exemplaires

Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit

